

DELIBERATION N° 209-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 28 octobre et 6 novembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents :

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	FROMENT Thierry	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric
SIAUD Alain	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
KAITANDJIAN Patrick	BONNIER Eric	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	CHAUD Frédéric	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	CIOT Xavier	GRIET Bernard	PONCET Denis
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	TOSCAN Michel	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	LAURENS Patrick	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	MONTANER-DUMOLARD	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	Guillaume	GARNIER Jean-Luc	

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), CHANTRE Carine (pouvoir à FERREIRA Michel), DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), GRAND Florence (pouvoir à GONNORD Franck), PERRIN Gilda (pouvoir à GERBI Franck), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 60

OBJET : FORET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET DRAAF 2025 : ANIMATION POUR LE REGROUPEMENT DE LA GESTION DU FONCIER FORESTIER EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Pour rappel, la Communauté de Communes du Trièves (CCT), la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) et la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) partagent la stratégie forestière du Massif Sud-Isère, dont l'objectif, décliné en quatre axes prioritaires, est de maintenir et de développer la filière forêt-bois sur le territoire. En 2023, les trois intercommunalités avaient déjà répondu conjointement à un premier appel à projets de la DRAAF intitulé « Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier AURA ». Ce projet avait permis d'obtenir une subvention de 80 000 € afin de développer des actions à l'échelle du Sud-Isère. Les résultats attendus étaient :

- L'augmentation de la surface moyenne détenue par propriétaire,
- L'amélioration de la structuration du foncier forestier,
- Le développement des surfaces gérées durablement.

Au cours de ces deux dernières années, les partenaires techniques – à savoir le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), la Chambre d'agriculture, l'ONF, la SAFER et les Communes forestières – ont travaillé conjointement pour favoriser une gestion plus durable du foncier forestier du Sud-Isère, dans un contexte de changement climatique. Ce travail s'est concentré sur des secteurs à forts enjeux, identifiés et validés par les communes concernées (en Matheysine : Marcieu et Siévoz).

Aujourd'hui, les trois territoires du Sud-Isère souhaitent poursuivre et élargir les actions engagées, afin de les déployer sur de nouveaux secteurs.

Dans cette perspective, le nouvel appel à projets de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) est sollicité, toujours avec l'appui des mêmes partenaires, pour développer des actions plus ciblées :

1. Appui aux communes pour la prise en compte des enjeux fonciers forestiers dans leurs décisions locales,
2. Animation et déploiement de la bourse foncière « La forêt bouge »,
3. Incorporation des biens vacants et sans maître au domaine public,
4. Traitement des enclaves forestières non gérées,
5. Incitation au regroupement et à la gestion durable des forêts, en s'appuyant sur le contexte de vulnérabilité des massifs forestiers.

Montage financier :

La participation en autofinancement est fixée à 20%, pouvant inclure le temps d'agent mobilisé pour ces missions. Cette part, estimée à 20 000 €, sera répartie entre les trois communautés de communes ci-dessus identifiées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISANT** Madame la Présidente à candidater à l'appel à projets « Animation pour le regroupement de la gestion du foncier forestier en Région Auvergne-Rhône-Alpes » ;
- ➔ **AUTORISANT** Mme la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision ;

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 13 novembre 2025

La Présidente,

Coraline SAURAT

